



COMMISSION SPORTIVE PROVINCIALE PROVINCE DE LIÈGE

Rapport de la réunion du 10 décembre 2018.

Présents : Marcel Schoonbroodt (président), Philippe Pitz (secrétaire), Chantal Frédéric, Guy Barthol, Luc Moïse, Michael Marlet. René Guillaume (représentant CPA sans droit de vote).

Dossier 18/19 3 : Sultan Seraing- Herstal 1453 du 05/10/2018-Div. 3E **Dossier en continuation.**
Objet : RO A3 Geste(s) déplacé(s), attitude(s) déplacée(s), provocation active.

Convoqués : Dewandre Ghislain, arbitre de la rencontre. Présent
Gulden Ibrahim 842829 joueur de Herstal 1453. Présent
Entendu : le joueur déclare qu'il a bien enlevé son short mais pas en présence des enfants et des dames. Le joueur présente des excuses auprès de l'arbitre.

Attendu : que le joueur reconnaît son erreur et s'excuse.

La commission décide : Le joueur Gulden Ibrahim est suspendu du 07/01/2019 au 20/01/2019

Frais de dossier : néant

Amende pour suspension : 5€ (242.3) Herstal 1453 (5854)

Dossier 18/19 18 : RJS Grivegnée D - FS Fraiture C du 16/10/2018 - Div. Reserve B.

Objet : RO: 8.4. Voie de fait (coup effectif)

Convoqués : Lamnouar Abdellatif, arbitre de la rencontre. Excusé
Chabar Hedi licence 844398- RJS Grivegnée (2497). Absent
Houssa Pierre licence 816986- Fraiture FS (1914). Présent

Entendu : Mr.Houssa qui confirme le rapport de l'arbitre.

Attendu : que l'arbitre est absent excusé et le joueur absent non excusé

La commission décide : Score du match 0-5FF.

Le joueur Chabar Hedi est suspendu du 07/01/2019 au 05/01/2020.

Frais de dossier : 12,5€ à charge de RJS Grivegnée (2497)

Amende pour suspension : 130€ (242.3) RJS Grivegnée (2497)



COMMISSION SPORTIVE PROVINCIALE PROVINCE DE LIÈGE

Dossier 18/19 19 : MF Fléron - Ratside Hamoir du 26/10/2018- Div. 4C.

Objet: RO: art. 7.4. Voie de fait (coup effectif).

Convoqués : Bawin Philippe, arbitre de la rencontre. Présent
De Giosa Antonio licence 788246-MF Fléron (7259). Absent excusé
De Giosa Angelo licence 751627- MF Fléron (7259). Présent
Keyser Axel licence 842202- Ratside Hamoir (7237). Absent

Entendu : le joueur De Giosa Onofrio remplace De Giosa Antonio.

Mr. De Giosa Onofrio déclare que l'arbitre était mauvais et qu'il était sous l'influence de l'alcool. Il reconnaît que le joueur a donné un coup de pied à l'arbitre.

Attendu : que les faits sont établis.

La commission décide : Score du match : 0-5 FF. Le joueur De Giosa Antonio suspendu préventivement depuis le 29/10/2018 reste suspendu jusqu'au 28/10/2020.

Frais de dossier : 12,5€ à charge de MF Fléron (7259)

Amende pour suspension : 260€ (242.3) MF Fléron (7259)

12.5€ (240.8) Ratside Hamoir (7237)

Dossier 18/19 20: Herve Old Stars- MF Bidasses du 26/10/2018- Div.3A .

Objet: RO: A2.1. Insultes et grossièretés.

Convoqués : Aouragh Rachid, arbitre de la rencontre. Présent.
Bartholomé Mickaël licence 833748 - MF Bidasses (4084). Absent excusé.
Klassen Laurent licence 778871 - MF Bidasses (4084). Absent.
Koster Patrick licence 781359 - MF Bidasses (4084). Absent excusé.
Offerman Eric licence 755245 - MF Bidasses (4084). Absent excusé.
Wilhemus Michèle licence 806011 - Herve Old Star (5211). Présente.



COMMISSION SPORTIVE PROVINCIALE PROVINCE DE LIÈGE

Entendu : l'arbitre confirme son rapport, la déléguée visitée confirme également le rapport de l'arbitre.

Attendu : que les joueurs cités sont absents excusés ou non.

La commission décide : Offerman Eric est suspendu du 07/01/2019 au 19/05/2019

Bartholomé Mickaël est suspendu du 07/01/2019 au 10/02/2019

Klassen Laurent est suspendu du 07/01/2019 au 10/02/2019

Koster Patrick est suspendu du 07/01/2019 au 10/02/2019

Frais de dossier : 12,5€ à charge de Bidasses Wegnez(4084)

Amende pour suspension : 85€ (242.3) Bidasses Wegnez (4084)

Amende pour absence : 12.5€ (240.8) Bidasses Wegnez (4084)

Dossier 18/19 28 : AS Pepinster - Schröder Ans du 09/11/2018 Div 1.

Objet: RO : A2.1 Insultes et grossièretés.

Refus de transaction.

Mme Frédérix et Mr.Pitz sortent de séance.

Lambrecht Dylan licence 831231-Schröder Ans (1397). Absent

Attendu que le joueur s'est présenté à 19h00 au lieu de 21h00 donc absent.

Attendu : que le joueur a pris une semaine en transaction.

La commission décide : le joueur Lambrecht Dylan est suspendu du 07/01/2019 au 20/01/2019.

Frais de dossier : néant

Amende pour suspension : 5€ (242.3)

Amende pour absence (240.8) : 12.5 €

Philippe Pitz.

Secrétaire.